



Le Bleuet de France 11 novembre 1934 – 11 novembre 2014

80 ans de solidarité en faveur de la communauté combattante

Au cœur des célébrations du centenaire de la Grande Guerre, le Bleuet de France, Fleur Française du Souvenir renaît pour redonner de l'espoir !

L'Œuvre Nationale du Bleuet de France (ONBF) est une œuvre caritative issue de la Première Guerre mondiale et dont l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) assure la gestion depuis 1991.

L'histoire de la création du Bleuet de France débute à Paris, au sein de l'Institution Nationale des Invalides où deux femmes de leur temps à l'écoute des souffrances de leurs contemporains : Charlotte Malleterre (fille du commandant de l'Hôtel National des Invalides) et Suzanne Leenhardt, infirmières au sein de l'Institution, souhaitent venir en aide aux mutilés de la Première Guerre. Elles créent alors, dès 1925, un atelier pour les pensionnaires des Invalides. Ils y confectionnent des fleurs de Bleuet en tissu pour les aider à reprendre goût au travail et à la vie et subviennent ainsi, en partie, à leurs besoins grâce au produit de la vente de ces fleurs. Bientôt cette belle initiative se développe et prend une dimension nationale : la Nation veut témoigner de sa reconnaissance et venir en aide à ses hommes qui ont sacrifié leur jeunesse à défendre la France. Le Bleuet est alors choisi pour incarner le symbole national du Souvenir, la Fleur des Morts pour la France.

C'est pourquoi, il est décidé à l'occasion du 11 novembre 1934, de vendre, pour la première fois, les fleurs de bleuet fabriquées par les anciens combattants sur la voie publique à Paris : près de 128 000 fleurs seront vendues ! C'est une vraie réussite suivie d'une véritable reconnaissance car, dès 1935, l'Etat décide de la vente officielle du Bleuet chaque 11 novembre. Après la seconde Guerre mondiale, en 1957, l'Etat crée un deuxième jour de collecte chaque 8 mai.

Aujourd'hui encore, à l'occasion de ces deux journées commémoratives, l'ONBF organise des collectes sur la voie publique dans toute la France grâce à son réseau de 20.000 bénévoles.

Le Bleuet de France est la seule œuvre à agir concrètement pour aider des milliers de ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) qui rencontrent des difficultés. Les fonds collectés permettent ainsi de contribuer au maintien à domicile des anciens combattants et de leurs veuves, de participer au financement des études des pupilles de la Nation, mais encore de soutenir des militaires gravement blessés en opérations extérieures ou d'accompagner les familles endeuillées de nos soldats.

Le Bleuet de France avec l'ONACVG, est aussi l'un des acteurs majeurs de la politique de transmission de la mémoire et des valeurs républicaines aux jeunes générations. Ce soutien se concrétise par le financement sur le plan national ou local de centaines de projets mémoriaux.

Plus que jamais, le Bleuet de France a besoin de votre appui pour promouvoir ses valeurs de mémoire et de solidarité.

Confier la fabrication du « bleuet de France » aux établissements du secteur du travail protégé et adapté (STPA) pour le centenaire de la guerre de 14 – 18 est un acte symboliquement fort :

Une même histoire unie l'Œuvre Nationale du Bleuet de France et la création des premiers « Centre d'aide par le travail » (aujourd'hui ESAT) et ateliers protégés (aujourd'hui Entreprises adaptées). Comme pour l'Œuvre Nationale du Bleuet de France, c'est dans l'immédiat après-guerre, à la fin des années 20, que vont se créer les premiers CAT qui accueilleront notamment des « Gueules cassées ».

Aujourd'hui encore, le recours aux ESAT et aux EA rentre dans le champ de l'Obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés. Obligation héritière de la législation de l'après Première Guerre mondiale mettant en place ce qu'on appelait à l'époque les « emplois réservés ». En favorisant le recours aux ESAT et aux EA, c'est donc aussi une manière de répondre à cette obligation d'abord créée pour permettre le retour au travail des blessés et invalides de guerre. Elle démontre également la capacité du Secteur du Travail Protégé et Adapté à répondre aux exigences de la commande publique et, parallèlement, la volonté du secteur public d'engager une commande socialement responsable.

Moment de célébration patriotique, il était important que la fabrication des 300 000 bleuets annuels soit réalisée par des établissements français. Les ESAT et EA en répondant à cette demande ont prouvé que les établissements du STPA avaient non seulement le savoir-faire industriel pour la fabrication en grand nombre de cette fleur mais aussi la capacité d'être compétitifs même comparativement à une fabrication dans des pays à bas coûts. Ainsi pour la Fabrication du Bleuet, ce sont au total 5 établissements employant 350 travailleurs en situation de handicap qui interviendront sur cette opération.

Le Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA) regroupe les établissements de travail pour adultes en situation de handicap. Il y a actuellement en France 2 100 établissements de ce type dont l'objectif commun est l'insertion professionnelle et sociale des travailleurs en situation de handicap.

+ d'infos :



le Bleuet de France

www.bleuetdefrance.fr

www.facebook.com/BleuetdeFrance

Alexandre FONS, chargé de mission du Bleuet de France

Alexandre.fons@onacvg.fr

01 49 55 75 41 - 06 27 78 36 02